

Appel à manifestation d'intérêt pour la gestion et l'animation de la Maison du Patrimoine de Bagnaux

1. Une ambition inscrite au cœur du projet de développement de la ville

Porteuse de l'ambition d'être une ville en développement en prise avec son histoire et ses racines, la municipalité a inscrit au cœur de son projet de mandat, l'ambition d'être une ville de culture préservant son patrimoine. Pour incarner cette ambition, deux engagements de mandat figurent au programme :

- Valoriser et préserver le patrimoine historique du centre-ville et de toute la ville (histoire de la banlieue) et aller vers la labellisation Ville d'Art et d'Histoire
- Ouvrir une Maison du Patrimoine au Clos des Sources.

Outil clé de la politique patrimoniale de la ville mais aussi de la politique éducative, ce futur équipement sera un lieu de la valorisation du patrimoine de la Ville, de collections existantes et à venir, et également un lieu d'accueil du public vivant et ouvert. Le Patrimoine est porteur d'Histoire, de Mémoire, c'est à dire aussi d'histoires et de mémoires. C'est un « En commun » par excellence !

Le patrimoine est un marqueur municipal à Bagnaux, il entretient le sentiment d'appartenance des habitants à leur ville à travers le temps.

Le service Archives et patrimoine est le coordinateur des questions de conservation du patrimoine historique de la Ville-entretien et restauration des œuvres, il organise les actions de médiation grand public comme les Journées du patrimoine ; c'est le responsable de la mise en place et du suivi des objectifs de la Maison du patrimoine.

2. Cadrage du projet d'équipement : objectifs, périmètre, publics cibles

Objectifs :

Le patrimoine est un bien commun. Malgré le fort intérêt de la population pour le patrimoine, il n'existe pas à Bagnaux de structure accueillant une entité cohérente sur l'histoire de la Ville et de son patrimoine historique. Pourtant, le patrimoine d'un territoire participe à la cohésion d'une population, et la rassemble. Le Patrimoine et l'Histoire (les histoires..) qu'il incarne comme point de départ de l'échange culturel... mieux se connaître pour mieux vivre ensemble.

Ce projet d'équipement vise donc à répondre à deux objectifs conjoints :

- Faire vivre le site du Clos des Sources, lieu remarquable, par la qualité architecturale du bâtiment et la beauté du jardin, ainsi que les collections et éléments patrimoniaux présents sur site ;
- Dédier un lieu sur la ville à cette ambition patrimoniale

Déclinaison programmatique pour l'animation de l'équipement :

Il s'agit donc de créer au sein du Clos des Sources un équipement culturel dédié au patrimoine balnéolais, à l'identité, à la(les) mémoire(s) de ses habitants, quelles que soient leurs origines. Qui porte non seulement sur du patrimoine bâti, mais aussi sur des patrimoines immatériels, industriels,

naturel, ainsi que de la mémoire des habitants et son vécu, son histoire qui cimentent aussi l'histoire collective de la ville.

Il s'agira également de donner une spécificité à cet équipement au regard de ce qui existe déjà à Bagneux et hors Bagneux.

Cela pourra, par exemple, se traduire par l'exploration de thématiques telles que l'histoire de Bagneux, de la banlieue parisienne, de la vigne, de l'histoire des communautés qui composent la ville, la valorisation des métiers du patrimoine...

Les candidats à cet appel à manifestation d'intérêts devront proposer un projet qui répond à plusieurs objectifs :

- conservation et valorisation des collections historiques de l'association les Amis de Bagneux, les autres associations présentes sur la commune, des particuliers et de la Ville;
- espace pour des expositions ponctuelles réalisées par le service Archives et patrimoine, mais aussi avec la population, par des associations de la ville ((pas seulement historiques, mais également de traditions culturelles, etc.), des habitants désireux de faire connaître leur culture ;
- Lieu investi par l'association les Chevalier de Bacchus : le pressurage du raisin et la vinification se font au Clos des Sources, dans l'annexe du bâtiment qui est le « Chais du Clos des Brugnauts »
- espace de médiation historique et culturelle et patrimoniale, centre de ressources pédagogique, pouvant accueillir des ateliers autour du patrimoine pour les scolaires (itinéraires culturels), des actions éducatives du service des Archives, des conférences, la diffusion de documents audiovisuels (ex : témoignages oraux, films de ou avec les Balnéolais)
- lieu de recueil de la mémoire ;
- lieu de convivialité et d'échanges
- lieu contribuant au rayonnement de la Ville hors du territoire : fonction touristique en lien avec le Syndicat d'initiative.
- espace d'accueil d'associations dédiées au patrimoine et au rayonnement de la ville et de ses habitants ;

Publics cibles :

En termes de publics cibles, le lieu vise à toucher tout à la fois :

- les enfants et les adolescents, tant dans le cadre scolaire que péri ou extrascolaire
- le grand public, avec une volonté d'ouvrir le lieu (maison et jardin) à l'ensemble des Balnéolais.es composants tous les quartiers de la ville.

Cela induit donc de travailler un projet d'équipement permettant des ouvertures en semaine sur le temps scolaire ou péri et extra-scolaire, et le week-end pour le grand public, même si cela n'induit pas une ouverture en continu ni permanente, mais avec une amplitude horaire régulière et permettant l'accueil des publics listés ci-dessus.

Description du lieu : (voir en annexe plans et vue aérienne du lieu :

Le contexte :

La propriété du Clos des Sources se situe dans le cœur historique de Bagneux, rue des Fossés, une des plus anciennes voies du bourg, proche de l'église, monument historique important, non loin du

« pôle culturel » de nos services publics (Médiathèque, Maison de la Musique et de la danse, Maison des arts),

Cet écrin, hors du temps, n'en a pas moins un fort ancrage dans le présent, grâce à l'activité du centre-ville. Et la surprise est grande, quand on pousse la lourde porte, d'arriver dans ce havre de paix. Une inscription sur le porche indique la date de 1631. Le portail provient d'un hôtel particulier du boulevard des Invalides à Paris.

Le bâtiment :

La parcelle se compose de différents espaces :

- Un espace au rez-de-chaussée du bâtiment principal : 40 m²
- Un espace au R+1 du bâtiment principal : 55 m²
- Un espace au R+2 : 12 m²
- Un espace de convivialité dans le bâtiment annexe : 28 m²
- Un espace extérieur de détente et d'activités le cas échéant: près de 650 m²

Cette demeure, d'une emprise au sol environ 120 m², compte 3 niveaux : un 1^{er} étage de même superficie et un 2^{ème} comprenant une pièce mansardée et un grenier. Un ascenseur permet l'accès PMR au rez-de-chaussée et 1^{er} étage. Le bâtiment est construit sur la cave préservée du 17^e siècle. Le vin de Bagneux y est conservé. C'est le « Chais du Clos des Brugnauts ».

Un bâtiment annexe accueillera la réserve des collections de l'association Les Amis de Bagneux et un espace de convivialité déjà doté d'un comptoir de bar au niveau supérieur. Le jardin, arboré et engazonné, participera à l'activité de l'équipement.

Le Clos des sources témoigne du développement du village, construit autour de l'église. Il est situé dans le périmètre de protection de l'église Saint-Hermeland, classée Monument historique. Le mur de clôture rue des Fossés est signalé comme élément patrimonial au PLU, et ne peut être percé.

Le bâti est constitué d'un bâtiment principal construit à partir de plans de 1954 de l'architecte René Loiseau, célèbre en son temps, dans cette banlieue sud de Paris, à l'emplacement d'une demeure plus ancienne, démolie. Il y a peut-être eu des réemplois d'éléments de l'ancien bâtiment (cheminée ?).

Focus sur la construction de l'espace de convivialité, un atout pour créer un lieu de vie, ouvert et convivial :

Un espace de convivialité, en prolongement de l'espace du musée a été souhaité pour renforcer l'attractivité de ce lieu de patrimoine au grand public.

Ce lieu, situé dans l'annexe du bâtiment, a une surface totale de 31 m², augmenté d'une terrasse de 29 m² (wc en dessous).

La scénographie du lieu pourrait permettre de poursuivre de manière informelle la visite, dans la continuité de la visite des collections, être un endroit agréable pour se désaltérer tout en profitant du cadre qu'offre le Clos des Sources, sa Maison du Patrimoine et son jardin. Ainsi, ce local répond à la contrainte du manque d'espace, devenant une annexe de la maison du patrimoine pouvant accueillir des activités connexes (café-débat, ateliers,...).

Il pourrait accueillir de petites réceptions de la municipalité ou d'autres partenaires.

Pour en faire un lieu attractif et d'animation, l'offre de petite restauration et de boissons devra être attractive et constituera une source de revenus pour le porteur de projet.

Partenaires du lieu :

Le porteur de projet devra fonder son projet d'établissement sur le partenariat local notamment. Il sera attendu qu'il effectue un travail en réseau afin de faire rayonner la maison du patrimoine sur l'ensemble du territoire balnéolais

Pour les missions du patrimoine, certains partenaires sont déjà identifiés comme les associations du patrimoine balnéolais : Amis de Bagneux, Syndicat d'initiative, Chevaliers de Bacchus, le Plus Petit Cirque du Monde qui a obtenu en 2023 le label d'Etat dit Centre culturel de rencontre en représentant le patrimoine des banlieues-des périphéries (premier site labellisé en banlieue, donnant un nouvel essor à la valorisation du patrimoine à Bagneux).

Les structures de la ville, municipales ou non, seront bénéficiaires de l'activité de ce lieu :

- ! Equipements scolaires,
- ! Accueils de loisirs,
- ! Secteur jeunesse,
- ! CCAS, CSC
- ! Les équipements culturels de la Ville : PPCM/CCR, MMD, MDA, TVH, Chaufferie, DAC, etc.

3. Les missions du porteur de projet :

La gestion et l'animation du lieu sont placées sous la responsabilité du porteur de projet retenu.

Il en assumera la charge en :

- Elaborant un planning et une programmation du lieu,
- Elaborant un projet d'équipement, un règlement de fonctionnement du lieu qui se voudra ouvert vers l'ensemble des structures associatives ou institutionnelles de la commune.

Le porteur de projet retenu signera une convention d'occupation des lieux qui spécifiera le cadre de l'occupation et visera en annexe le projet de fonctionnement

Il est à noter qu'une contractualisation avec lesdites associations visées ci-dessus interviendra avec la commune. La conservation et la mise à disposition des collections seront régies par cette convention. Une salle sera dédiée à cette fonction au sein de la maison du patrimoine, elle ne fera pas l'objet de la mise à disposition précitée.

La Maison du patrimoine devra fonctionner selon les prérequis suivants :

- Ouverture au public régulière en semaine et le week-end : ouverture tous les mercredis et les samedis et a minima 2 autres jours en semaine.
- L'accueil du public individuel devra être gratuit.
- Accueil de groupes et de classes, Médiation pour découvrir les collections : actions qui devront être proposées à titre gratuit,
- La programmation culturelle et sociale qui pourra donner lieu à une facturation pour les groupes (scolaires ou accueils de loisirs) sur une base symbolique ou modique (entre 2 et 4 euros par enfant).

- Une programmation culturelle et sociale en lien avec des valeurs humanistes,
- Gestion du lieu selon une méthode participative et inclusive avec le tissu associatif et partenarial de la ville via un comité de programmation qui se réunira a minima 2 fois par an.
- Participation de la Maison du patrimoine aux grands évènements culturels de Bagneux (Fête des vendanges, Journées du patrimoine...) et au réseau des acteurs culturels locaux
- Sécurité et protection des œuvres,
- Ouverture de l'espace de convivialité sur de grandes amplitudes afin de faire vivre le lieu

Une convention d'occupation permettra de fixer le cadre de la mise à disposition des locaux. Cette convention portera sur une période de 3 ans.

Le porteur de projet sera retenu sur la base d'un projet d'établissement qui permettra de garantir la bonne mise en œuvre des prérequis visés ci-dessus.

Des instances de concertation et réflexions seront proposées aux associations et partenaires locaux. La programmation annuelle fera l'objet d'une présentation au mois d'avril pour l'année scolaire suivante.

Une charte et un règlement intérieur devront être élaborés dès la signature de la convention de mise à disposition des locaux afin de garantir le bon usage du lieu et déterminer les droits et les devoirs de chacun pour une pérennité d'usage, gage du succès de l'opération.

Répartition des charges liées à l'animation et la gestion du lieu :

- La ville reste propriétaire du bâti, à ce titre elle restera en charge de la gestion des réparations et maintenance des locaux,
- La mise à disposition des locaux sera à titre gratuit y compris pour les charges de fonctionnement liées aux fluides sur la base d'une consommation annuelle pour l'eau et l'électricité qui sera fixée dans la convention d'occupation à intervenir entre la commune de Bagneux et le porteur de projet. Ainsi, au-delà de cette consommation, le porteur de projet sera facturé sur la base du prix payé par la commune pour ce surplus.
- L'entretien quotidien (ménage, nettoyage) sera à la charge du porteur de projet.
- Les locaux seront mis à disposition équipés du mobilier de muséographie, locaux administratifs et de l'équipement de l'espace de convivialité. A charge pour le porteur de projet d'adapter l'aménagement des espaces en fonction de son projet d'établissement et d'assurer le mobilier et les locaux,
- Le porteur de projet est autorisé à déléguer la gestion de l'espace de convivialité. Cette délégation devra être mentionnée dans le projet d'équipement dès le dépôt de candidature et au plus tard lors de la signature de la convention de mise à disposition.
- Le porteur de projet retenu pourra contribuer à la réflexion sur l'aménagement des locaux ainsi qu'avec l'AMO muséographe missionné par la commune.

Financements :

Afin d'assurer les missions listées ci-dessus, le porteur de projet devra assurer la gestion financière du lieu. Les candidats devront faire des propositions pour en garantir l'équilibre notamment via un plan de financement prévisionnel.

5. Les candidatures devront comporter les livrables ou documents suivants :

- ! Présentation de l'équipe en charge du projet,
- ! Documents statutaires : déclaration en préfecture pour une association ou inscription au registre du commerce,
- ! Présentation des expériences de l'équipe pour mener à bien le présent projet
- ! Projet d'équipement,
- ! Proposition d'une programmation prévisionnelle pour la 1^{ère} année de fonctionnement
- ! Plan de financement pour les trois années de la convention,

Les critères d'éligibilité et d'examen des candidatures sont les suivants :

- Ancrage local du projet,
- Capacité humaine et financière du porteur de projet,
- Projet innovant, inclusif, participatif qui garantit la préservation du patrimoine, sa transmission et la conservation du devoir de mémoire,
- Des actions et une programmation basées sur une médiation ludique, innovante, issue des valeurs de l'éducation populaire.

Le jury qui sera chargé d'examiner les candidatures est composé :

- Mme la Maire,
- Mr le Maire adjoint en charge du Patrimoine et des bâtiments,
- Mme la 1^{ère} Maire adjointe en charge de l'éducation,
- M. le Maire adjoint en charge de la vie associative et des occupations éphémères,
- Mme la conseillère municipale en charge de la culture et des centres sociaux.

Calendrier :

- Visite des locaux et dépôt des candidatures : avant le 2 décembre 2024.
- Dates des visites : 8 novembre de 9h à 13h, 20 et 22 novembre de 14h à 18h
- Analyse des candidatures du 2 au 14 décembre 2024,
- Jury de présentation des projets : du 16 au 20 décembre 2024

Le dossier de candidature est à renvoyer à valerie.maillet@mairie-bagneux.fr